

Communiqué de presse

18 mai 2026

Journée de solidarité 2026 : derrière les chiffres, des vies accompagnées

En 2026, la Journée de solidarité mobilise 3,36 milliards d'euros au sein d'un effort national de 43,37 milliards. Derrière ces investissements, ce sont les parcours de vie de 7,7 millions de personnes qui sont soutenus au quotidien. Derrière ce chiffre, il y a des personnes âgées qui peuvent continuer à vivre chez elles. Des enfants qui accèdent à l'école avec les appuis nécessaires. Des adultes en situation de handicap qui trouvent des solutions d'accompagnement adaptées à leurs choix de vie.

Un accès aux droits plus simple, plus rapide

La généralisation du Service public départemental de l'autonomie a marqué une étape décisive en 2025. Objectif : ne plus renvoyer les personnes de guichet en guichet. Accueil coordonné. Évaluation partagée. Parcours sans rupture.

Les outils numériques ont progressé. Plus de 17 millions de visites ont été enregistrées sur les portails nationaux d'information. Le téléservice « MDPH en ligne » a permis le dépôt de plus de 240 000 demandes, avec un taux de satisfaction de 8,7/10.

Des territoires mieux armés pour répondre aux besoins

En 2025, plus de 42 milliards d'euros ont été répartis sur les territoires. Les agences régionales de santé et les départements disposent désormais d'outils partagés de pilotage et se sont engagés dans des conventions tripartites pour adapter les réponses aux réalités locales.

L'investissement soutenu par la Journée de solidarité permet aussi de moderniser l'offre : transformation numérique de 25 700 structures médico-sociales, expérimentation d'outils d'intelligence artificielle pour appuyer les professionnels, développement de nouvelles formes d'habitat intermédiaire. L'innovation vise un service plus humain.

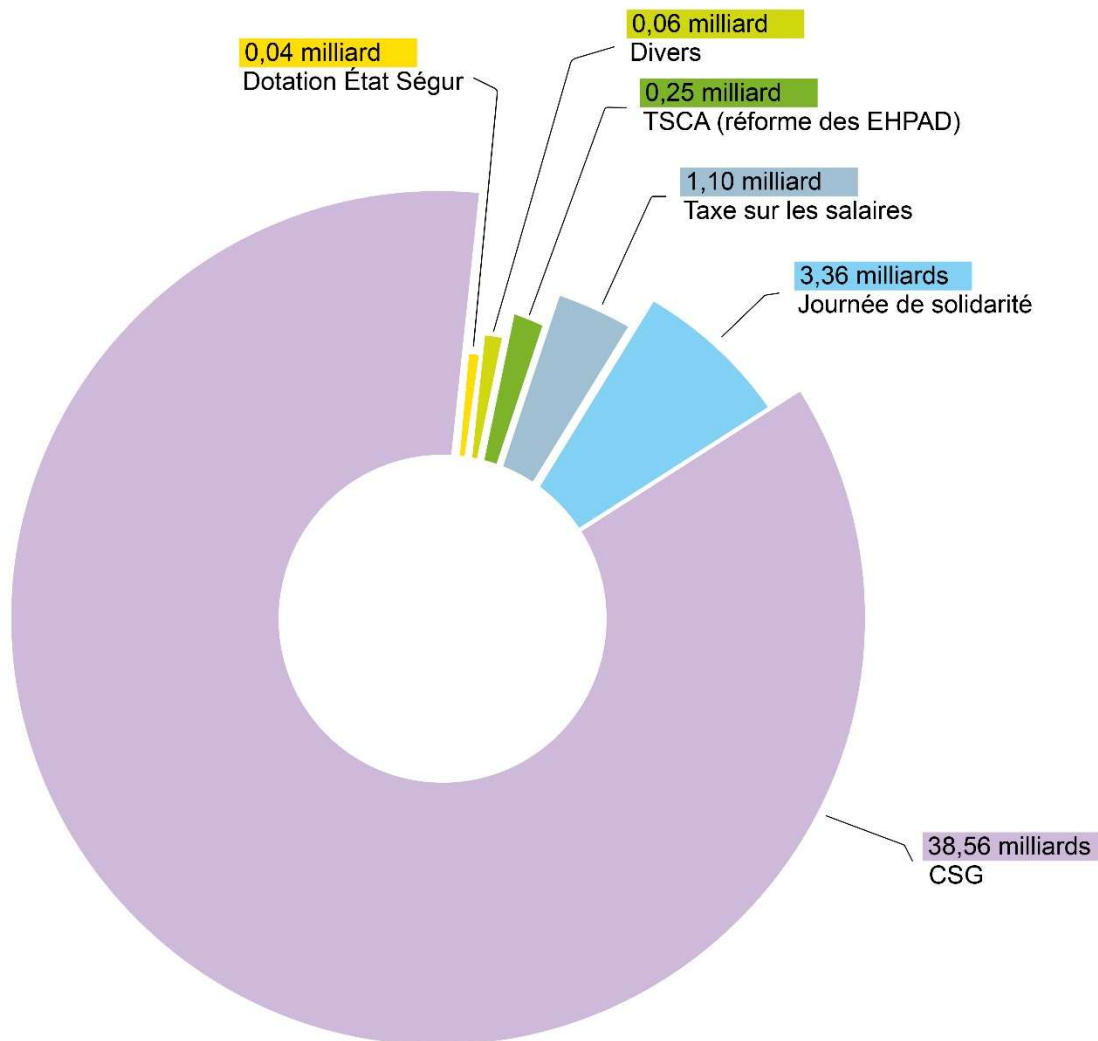
Soutenir celles et ceux qui accompagnent

L'autonomie repose aussi sur des professionnels et des aidants. En 2025, 112 000 professionnels supplémentaires ont bénéficié de l'extension des mesures de revalorisation salariale. Les plateformes de répit et les campagnes nationales ont renforcé le soutien aux proches aidants.

Au sein même de la CNSA, les agents sont mobilisés pour piloter cette politique publique exigeante. Leur mission : garantir l'équité territoriale et la qualité du service rendu.

Une solidarité concrète, un cap clair

L'autonomie est au cœur de la promesse républicaine. En 2026, la priorité demeure constante : garantir à chaque personne en perte d'autonomie un accompagnement choisi, continu et digne. La Journée de solidarité représente un levier concret pour faire vivre, partout sur le territoire, une société plus inclusive.



@CNSA

➤ À propos de la CNSA

La CNSA gère la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national. À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites pour-les-personnes-agees.gouv.fr et monparcourshandicap.gouv.fr. Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2025, la CNSA consacre plus de 42 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. C'est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l'autonomie. Contact presse : agnes.caradot@cnsa.fr - 07 86 32 43 68.